



FIDUCIAL

AUDIT

AGENCE DE RENNES

40, rue du Bignon
Forum de la Rocade
B.P. 91467
35514 CESSON SÉVIGNÉ CEDEX
Tél. 02 99 26 02 50
Fax 02 99 26 86 38

**SPL CONSTRUCTION PUBLIQUE
D'ILLE ET VILAINE**

**Immeuble F
7 avenue de Tizé
CS 53 604
35 236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE NATIONALE DE RÉVISION COMPTABLE

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre - N° TVA FR 39 334 301 488
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris - Île-de-France et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
Siège social : Paris La Défense - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Site : www.fiducial.fr

**SPL CONSTRUCTION PUBLIQUE
D'ILLE ET VILAINE**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels 2023**

Mesdames, Messieurs,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

FAIT A CESSON SEVIGNE LE 22 MAI 2024

SA FIDAUDIT

FIDUCIAL AUDIT

Société de commissaires aux comptes

François BEYOT

Commissaire aux comptes



Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	60 673	11 993	48 680	54 640
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	153		153	153	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)		60 825	11 993	48 832	54 793
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	3 906 757		3 906 757	470 898
	Autres créances	73 425		73 425	72 515
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	4 173 325		4 173 325	7 778 946	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	68 029		68 029	50 141
	TOTAL (III)	8 221 536		8 221 536	8 372 500
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		8 282 361	11 993	8 270 368	8 427 293
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	225 000	225 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 240	4 240
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 470	2 470
	Report à nouveau	(24 851)	
	Résultat de l'exercice	(10 479)	(24 851)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres	196 380	206 859	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 945	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 520 648	1 511 561
	Dettes fiscales et sociales	48 046	62 817
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5 503 349	6 646 056	
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes	8 073 988	8 220 434	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	8 270 368	8 427 293	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(10 478,85)	(24 851,38)	
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	8 073 988	8 220 434	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1 945		

Compte de résultat

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		France	Exportation	12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises					
	Production vendue (Biens)					
	Production vendue (Services et Travaux)	436 346		436 346	420 034	
	Montant net du chiffre d'affaires	436 346		436 346	420 034	
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits				3 043	
Total des produits d'exploitation (1)				436 346	423 078	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock					
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock					
	Autres achats et charges externes			448 480	388 533	
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 043	1 045	
	Salaires et traitements			20 972	40 981	
	Charges sociales du personnel			7 254	15 488	
	Cotisations personnelles de l'exploitant					
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			5 961	4 967	
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant					
	Dotations aux provisions					
	Autres charges			440	18	
	Total des charges d'exploitation (2)				484 151	451 032
	RESULTAT D'EXPLOITATION				(47 805)	(27 954)

Compte de résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(47 805)	(27 954)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	37 299	3 103
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	37 299	3 103
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		37 299	3 103
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(10 506)	(24 851)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	27	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	27	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		27	
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		473 672	426 181
TOTAL DES CHARGES		484 151	451 032
RESULTAT DE L'EXERCICE		(10 479)	(24 851)

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG), modifié et complété depuis son homologation par des règlements ultérieurs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers joints sont établis conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 12 Juillet 1984, complété :
- Par l'avis 99/05 du 18 mars 1999 pour les conventions publiques d'aménagement
- Par l'avis 93/09 du 8 décembre 1993 pour les autres opérations.

L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la FNEPL (guide comptable professionnel des EPL activités immobilières et actions, et opérations d'aménagement) a également été respecté.

L'exercice considéré débute le 01/01/2023 et finit le 31/12/2023.
Il a une durée de 12 mois.

Faits marquants

La SPL a été victime en août 2023 d'une fraude au paiement lors du règlement d'un acompte sur un marché de travaux. Le paiement frauduleux d'un montant de 192.806 euros est intervenu dans le cadre de l'exécution d'un mandat contractualisé avec le Département d'Ille et Vilaine. En accord avec le mandant, le paiement a été imputé aux dépenses de cette opération et remboursé par le Département.

Immobilisations corporelles

Modes et méthodes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Méthodes de calcul des amortissements

Le mode d'amortissement linéaire est considéré comme le plus proche, dans les conditions techniques actuelles, de l'amortissement économique réel.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les principales durées sont les suivantes :

. Agencement des locaux	10 ans
. Mobilier, matériel de bureau informatique	3 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, celui-ci s'entendant par le montant des sommes versées.

Créances - Dettes

Les créances et dettes figurent au bilan pour les montants de liquidité qui seront reçus ou versés lors de leur règlement.

Une provision pour dépréciation des créances est calculée sur la base de l'analyse du caractère recouvrable des créances effectuée à la date d'arrêt des comptes.

Assurance Constructeur Non Réalisateur (CNR)

Les primes d'assurance CNR, souscrites dans le cadre des mandats de réalisation, sont étalées sur 10 ans (durée de couverture du risque) à compter de la date d'achèvement du bien. Le montant supporté en 2023 par la société s'élève à 3 047 euros.
Au 31 décembre 2023, le montant porté en charges comptabilisées d'avance s'élève à 68 029 euros.

Règles et méthodes comptables

Honoraires du Commissaire aux comptes

Selon l'article R. 123-198 du Code de Commerce, le montant des honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 3 179 euros HT.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virt p.à p. Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	59 608				59 608
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier	1 065				1 065
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 673				60 673	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés	153				153
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	153				153	
TOTAL		60 825				60 825

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	4 967	5 961		10 928
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	1 065			1 065
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 032	5 961		11 993	
TOTAL		6 032	5 961		11 993

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	3 906 757	3 906 757	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéficiaires			
	Taxes sur la valeur ajoutée	63 680	63 680	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	9 745	9 745	
	Charges constatées d'avances	68 029	68 029	
TOTAL DES CREANCES		4 048 211	4 048 211	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	1 945	1 945		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 520 648	2 520 648		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 748	1 748		
	Impôts sur les bénéficiaires				
	Taxes sur la valeur ajoutée	46 050	46 050		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	249	249		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	5 503 349	5 503 349		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		8 073 988	8 073 988		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients		4 536	(4 536)	-100,00
Autres créances				
TOTAL		4 536	(4 536)	100,0

Charges à payer

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 945		1 945	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 218	7 936	(718)	-9,04
Dettes fiscales et sociales	78	6 477	(6 399)	-98,79
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	9 241	14 413	(5 171)	-35,88

Charges constatées d'avance

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Exploitation	68 029	50 141	17 888	35,67
Financières				
Exceptionnelles				
TOTAL	68 029	50 141	17 888	35,67

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Nombre

Val. Nominale

Montant

		31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		22 500,00	10,0000	225 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		22 500,00	10,0000	225 000,00



SPL

Société Publique Locale
de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine



Centre d'Exploitation Routier de Pipriac

Espace Social Commun
de Maurepas à RENNES



Centre d'Incendie et de Secours de Janzé



SPL DE CONSTRUCTION PUBLIQUE D'ILLE ET VILAINE

SIEGE SOCIAL

Hôtel du Département
1 Avenue de la Préfecture
35042 RENNES CEDEX

ADRESSE POSTALE

Immeuble F
7 Avenue de Tizé
35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX

SPL au capital de 225 000€
RCS de Rennes 813 780 681

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du 14 JUIN 2024 à 16 h 00

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice 2023

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE

1. Vie de la société et présentation des comptes de l'exercice	4
1.1. Vie de la société	
1.1.1. Actionnariat	
1.1.2. Les statuts	
1.1.3. Les séances du Conseil d'administration en 2023	
1.1.4. Les séances en Assemblées Générales en 2023	
1.1.5. Personnel de la société	
1.2. Présentation des comptes annuels	
1.2.1. Compte de résultat	
1.2.2. Bilan	
2. Activité opérationnelle de l'exercice écoulé	17
2.1. Mandats	
2.2. Études – APC	
2.3. Études - AMO	
3. Autres informations	22
4. Conventions règlementées	22
5. Conventions courantes	22

SECONDE PARTIE

1. Gouvernance	25
2. Dirigeants, administrateurs, commissaires aux comptes, censeurs	25
2.1. Limitation de pouvoirs	
2.2. Mandats des administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs	
2.3. Autres mandats	
3. Mandats sociaux et conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	27
4. Tableaux des délégations	27

Lecture des résolutions et vote

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan des comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition.

PREMIÈRE PARTIE

RAPPORT DE GESTION

1. Vie de la société et présentation des comptes de l'exercice

1.1. Vie de la société

1.1.1. Actionnariat

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

SITUATION ADMINISTRATIVE AU 31 DECEMBRE 2023

Capital de 225 000 euros divisé en 22 500 actions de 10 euros.

	SOUSCRIPTEURS	nombre d'actions	% du capital	Montant du capital valeur de l'action 10 €	Nombre de Sièges au CA	Nombre de Censeurs au CA
1	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine	18 750	83,33	187 500	10	0
2	CC de St Méen Montauban	500	2,22	5 000	Assemblée Spéciale 3 sièges	2 censeurs désignés sur 3 un poste vacant
3	Bretagne Porte de Loire Communauté	500	2,22	5 000		
4	CC Couesnon Marches de Bretagne	500	2,22	5 000		
5	Commune de Louvigné du Désert	250	1,11	2 500		
6	Commune de Boisgervilly	250	1,11	2 500		
7	Commune de Pleurtuit	250	1,11	2 500		
8	Commune de Dinard	250	1,11	2 500		
9	Commune des Portes du Coglais	250	1,11	2 500		
10	Commune de Pipriac	250	1,11	2 500		
11	Commune de Redon	250	1,11	2 500		
12	Commune de St-Aubin du Cormier	250	1,11	2 500		
13	Commune de Tresboeuf	250	1,11	2 500		
	TOTAL	22 500	100	225 000		

La société est composée de :

13 actionnaires, 13 postes d'administrateurs dont 10 sièges pour le conseil départemental et 3 sièges sont octroyés à l'assemblée spéciale des collectivités territoriales, trois postes de censeurs ont été créés, seuls deux postes de censeurs sont pourvus.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'année 2023 au sujet de l'actionnariat.

1.1.2. Les Statuts

Les statuts n'ont pas été modifiés au cours de l'année 2023.

1.1.3. Les séances du Conseil d'Administration en 2023

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires qu'il s'est réuni par quatre fois au cours de l'année 2023 :

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 03 avril 2023 à 15 h 45

Participation des administrateurs : 10 administrateurs présents, 3 administrateurs excusés, deux censeurs présents, et 5 actionnaires membres de l'AGS présents.

Ordre du jour :

A – VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

- Point 1 . Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 octobre 2022
- Point 2 . Modification du KBis
- Point 3 . Agrément de l'entrée au capital de l'EPCI de Bretagne Romantique
- Point 4 . Désignation d'un représentant de l'EPCI de Bretagne Romantique

Organisation de l'Assemblée Générale Mixte

- Point 5 . Arrêté des comptes 2022
- Intervention de Monsieur FRANCHI** – Expert-comptable
- Point 6 . Présentation du projet de Rapport de gestion et de gouvernance
- Point 7 . Proposition des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte.

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire

- ↳ Première résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2022 – quitus aux administrateurs
- ↳ Deuxième résolution : Affectation du résultat
- ↳ Troisième résolution : Approbation des conventions règlementées

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire

- ↳ Quatrième résolution : Mise à jour du kbis
- ↳ Cinquième résolution : Entrée au capital de l'EPCI de Bretagne Romantique
- ↳ Sixième résolution : Désignation d'un représentant de la Communauté de communes de Bretagne Romantique
- ↳ Septième résolution : pouvoirs

Point 8 . Convocation de l'Assemblée Générale Mixte

B – FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE

- Point 9 . Approbation de la convention de mise à disposition du personnel de Terre et Toit à la SPL et du protocole d'accord (renouvellement)
- Info 1 • Budget prévisionnel 2023

C – INFORMATIONS ET VIE DES OPERATIONS

- Info 2 • Revue de projets
 - I • Mandats
 - II • Opérations réalisées en AMO
 - III • Dispositifs APC
 - IV • Focus sur les projets des actionnaires en réflexion

D – QUESTIONS DIVERSES

- Info 3 • Inscription au salon « Terres Et Maires »
- Info 4 • Synthèse des contacts en cours « EPCI et aux 29 petites villes de demain »
- Info 5 • Rappel de la loi « 3DS » et décret du 04 novembre 2022 : obligation de la collectivité de délibérer sur le rapport d'activités de la SPL.

E – POUVOIR ET ORGANISATION DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Point 10 . Pouvoir pour les formalités
- Point 11 . Fixation du prochain conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 12 juin 2023 à 16 H 35

Participation des administrateurs : 10 administrateurs présents, 1 administrateur absent et représenté, 1 actionnaire membre de l'AGS présent, 2 administrateurs excusés, 2 censeurs excusés.

Ordre du jour :

A – VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

- Point 1 . Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 03 avril 2023
- Point 2 . Cessation du mandat social du Directeur Général – M. Patrice TOLLEC
- Point 3 . Nomination du Directeur Général (Pouvoirs et rémunération) – M. Cyrille BEAUDOUARD

B – QUESTIONS DIVERSES

- Info 1 • Groupement d'employeurs GE – Groupement d'intérêt économique GIE.

C – POUVOIR ET ORGANISATION DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Point 4 . Pouvoir pour les formalités
- Point 5 . Fixation du prochain conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 10 juillet 2023 à 17 h 30

Participation des administrateurs : 7 administrateurs présents, 1 administrateur absent et représenté, 1 actionnaire membre de l'AGS présent, 5 administrateurs excusés, 2 censeurs excusés.

Ordre du jour :

A – VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

- Point 1 . Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 juin 2023
- Point 2 . Cessation du mandat social de Directeur Général – M. Cyrille BEAUDOUARD
- Point 3 . Nomination du Directeur Général (Pouvoirs et rémunération) – M. Jean-François BROUTELE
- Info 1 • Souscription assurance chômage au profit du Directeur Général – M. Jean-François BROUTELE

B – QUESTIONS DIVERSES

C – POUVOIR ET ORGANISATION DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Point 4 . Pouvoir pour les formalités
- Point 5 . Fixation du prochain conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 17 octobre 2023 à 15 h 30

Participation des administrateurs : 7 administrateurs présents, 1 administrateur absent et représenté 5 administrateurs excusés, 1 censeur présent, 1 censeur excusé, 1 actionnaire membre de l'AGS présent.

Ordre du jour :

A – VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

- Point 1 . Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 juillet 2023

B – FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE

- Info 1 • Présentation de M. Jean-François BROUTELE
- Info 2 • Présentation du prévisionnel 2023
- Info 3 • R.H. : Evolution de l'effectif
- Info 4 • « Fraude au RIB »

C – INFORMATIONS ET VIE DES OPERATIONS

- Info 5 • Revue de projets
 - I • Mandats OP CD35 – Bâtiments / CD 35 – ENS / Autres collectivités.
 - II • Opérations réalisées en AMO
 - III • Dispositifs APC

D – QUESTIONS DIVERSES

- Info 6 • Salon « Terres et Maires » - Bilan Edition 2023

E – POUVOIR ET ORGANISATION DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Point 2 . Pouvoir pour les formalités
- Point 3 . Fixation du prochain conseil d'administration

1.1.4. Les séances en Assemblées Générales en 2023

Les actionnaires se sont réunis une fois en Assemblée Générale au cours de l'année 2023.

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du 21 juin 2023 à 16 h 20 dans la Salle de l'Assemblée à l'Hôtel du Département, 1 avenue de la Préfecture à RENNES (35).

Participation des actionnaires : 7 actionnaires étaient présents, deux actionnaires étaient représentés, l'ensemble représentant 21.250 actions.

Ordre du jour :

Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire

- I. Lecture du Rapport de Gestion et du Gouvernement d'Entreprise du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire,
- II. Lecture du Rapport Général sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les conventions règlementées du Commissaire aux Comptes,
- III. Première résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2022 – quitus aux administrateurs
- IV. Deuxième résolution : Affectation du résultat
- V. Troisième résolution : Approbation des conventions règlementées,
- VI. Quatrième résolution : Mise à jour du Kbis

Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire

- VII. Cinquième résolution : Nouvelle collectivité actionnaire : Communauté de communes de Bretagne Romantique
- VIII. Sixième résolution : Mandataire de la Communauté de Communes de Bretagne Romantique
- IX. Septième résolution : Pouvoirs
- X. Questions Diverses

1.1.5. Personnel de la société

Constitution de l'équipe au 31 décembre 2023

Au 1^{er} janvier 2023, le directeur technique est devenu salarié à temps plein de la SEM Terre & Toit (il était auparavant employé par la SPL à hauteur de 20%). L'assistante d'opération a basculé également à temps plus sur la SEM au 1^{er} juin 2023 (contre 20% l'année précédente).

La **masse salariale brute** s'élève à **25 764 €** pour l'exercice 2023.

Association des salariés aux résultats : participation, intéressement, PEE

Conformément à l'accord d'intéressement en vigueur, aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2023, au regard du résultat comptable de l'exercice 2023.

1.2. Présentation des comptes annuels

Nous vous proposons de vous présenter, dans cette partie du rapport, de gestion les résultats les plus significatifs, dans les domaines comptables et financiers.

Détermination du résultat comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'activité de la société se solde pour le dernier exercice clos au 31 décembre **2023** par un **résultat déficitaire de 10 478,85 €**. Il se soldait également par une perte **de 24 851,38 €** au 31 décembre 2022.

Faits marquants de l'exercice

En août 2023, un individu a usuré l'identité d'une entreprise intervenant dans le cadre d'un mandat de réalisation d'un CIS-CER à Retiers pour le compte du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et a communiqué des coordonnées bancaires falsifiées. La SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine a ainsi versé la somme de 192 805,64 € sur le compte du fraudeur en règlement d'une facture.

Le service comptable a constaté la fraude lorsque l'entreprise concernée a demandé le règlement de sa facture. Une tentative de rappel des fonds a été réalisée par la banque émettrice mais trop tard. Le directeur général en fonction a alors immédiatement porté plainte à la gendarmerie.

Afin de permettre la poursuite de cette opération et d'éviter tout litige, un protocole d'accord a été conclu entre la SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine et le département d'Ille-et-Vilaine. Ce dernier a donc consenti à prendre en charge les conséquences financières de cette fraude, à ce titre la somme détournée a été « remboursée » à la SPL permettant ainsi le règlement de l'entreprise concernée par l'usurpation d'identité. A ce jour l'enquête de gendarmerie est toujours en cours.

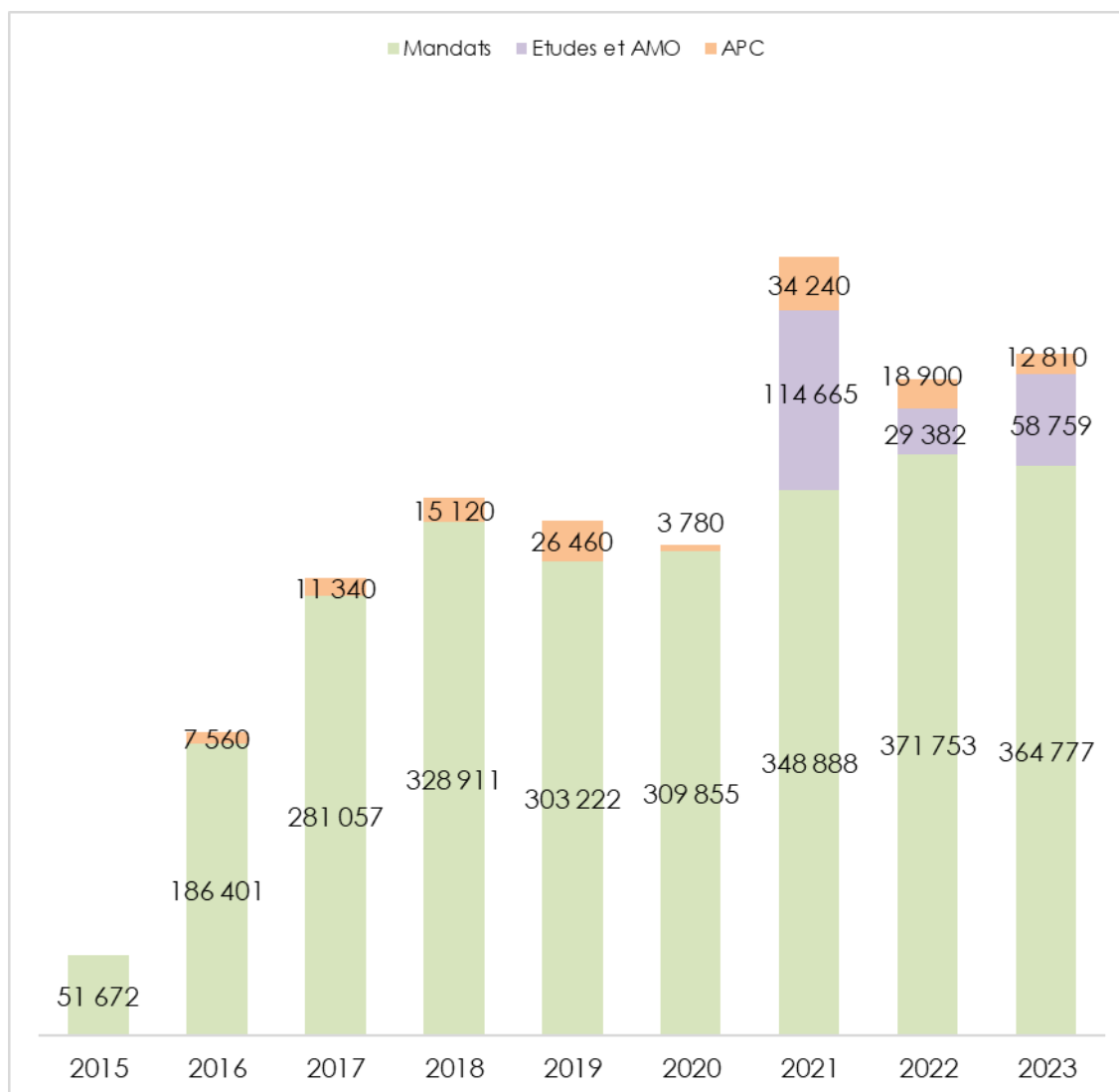
1.2.1.Compte de résultat

Compte de résultat synthétique

Montants en euros	2023	Variation	2022
Produits d'exploitation			
Mandats	364 777	-6 976	371 753
AMO	58 759	+29 377	29 382
APC (Assistance aux petites Communes)	12 810	-6 090	18 900
CHIFFRES D'AFFAIRES	436 346	+16 311	420 035
Sous-traitance	-9 895	-4 735	-5 160
MARGE BRUTE COMPTABLE	426 451	+11 576	414 875
Autres achats et charges externes	-13 678	-1 355	-15 013
Assurances	-15 488	+3 026	-12 462
Honoraires	-19 099	+10 377	-8 722
Moyens matériels mis à disposition	-71 950	-2 510	-74 460
Dotations aux amortissements	-5 961	+994	-4 967
Charges de fonctionnement	-126 176	+10 552	-115 624
Personnel extérieur et mis à disposition	-318 370	+45 654	-272 716
Salaires & charges sociales	-28 226	-28 242	-56 468
Personnel	-346 596	+17 412	-329 184
Impôts, taxes & versements assimilés	-1 043	-2	-1 045
Autres charges et produits	-440	+421	-19
Dotations pour dépréciation des créances	0	-3 043	-3 043
RESULTAT D'EXPLOITATION	-47 804	-19 850	-27 954
RESULTAT FINANCIER	37 299	+34 196	3 103
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-10 505	+7 402	-24 851
RESULTAT EXCEPTIONNEL	27	727	-
Impôt sur les bénéfices	-	-	-
RESULTAT NET	-10 478	-14 373	-24 851

► Analyse détaillée des produits

Le **chiffre d'affaires global** de la société atteint **436 346 €** en 2023. Il a évolué de la manière suivante:



Suivi et gestion des mandats

L'activité principale de la société reste à ce jour la gestion et le suivi des mandats de construction ou de réhabilitation. Les **produits facturés (365 k€)** au titre de cette activité sont **sensiblement similaires à ceux de l'année précédente (-2%)**.

Assistance à Maîtrise d'ouvrage

La SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine met à disposition des collectivités ses compétences pour accompagner les communes dans la résolution de diverses problématiques liées à l'aménagement et/ou à l'immobilier. Au titre de ces prestations, la SPL a facturé **59 k€ en 2023** contre 29 k€ en 2022 soit une hausse de 30 k€.

Assistance aux Communes de moins de 2 000 habitants

Au même titre que l'AMO, ce dispositif encadré permet aux communes de moins de 2 000 habitants de voir les prestations réalisées par la SPL financées intégralement par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine. Le montant facturé en 2023 s'établit à **13 k€**.

Analyse détaillée des charges

Charges de fonctionnement

Poste	Montant	Variation de l'exercice	Commentaire
Autres achats et charges externes	14 k€	-1 k€	Il s'agit essentiellement de fournitures, frais bancaires et de frais de publicité et communication.
Assurances	15 k€	+3 k€	Ce poste inclut notamment la charge d'assurance CNR (Constructeur Non Réalisateur) pour un montant de 3 k€. Il s'agit de l'étalement sur 10 ans de l'assurance à compter de la livraison des constructions.
Honoraires	19 k€	+10€	En 2023, la SPL a eu recours des conseils juridiques pour accompagner la société dans la résolution de 2 faits majeurs : - La transition opérée dans le cadre du changement de Directeur Général ; - L'accompagnement juridique pour traiter la fraude dont a été victime la SPL en août 2023.
Moyens matériels mis à disposition	72 k€	-2k€	Le montant des charges de fonctionnement refacturées par Terre et Toit, en application de la convention de mise à disposition de moyen reste relativement stable. En effet, la diminution des charges supportées par Terre et Toit compense la hausse du temps moyen consacré aux opérations de la SPL par les salariés de Terre et Toit.
Dotation aux amortissements	5	-	Il s'agit de la charge d'amortissement de travaux d'agencement des bureaux.

Charges de personnel

Poste	Montant	Variation de l'exercice	Commentaire
Personnel extérieur et mis à disposition	318 k€	+46 k€	Le montant refacturé par Terre & Toit dans le cadre de la convention de mise à disposition croît significativement en 2023 (+16%). Cette hausse s'explique essentiellement par la hausse de temps consacré aux opérations de la SPL par les salariés de Terre & Toit.
Personnel propre	28 k€	-28 k€	Jusqu'au 1 ^{er} janvier 2023, la SPL employait 2 ETP dont le directeur technique (0,2 ETPI). Ce dernier est passé à temps sur la SEM Terre et Toit et a fait l'objet d'une refacturation à compter de cette date au gré du temps réel passé. Au 1 ^{er} juin 2023, une assistante (0,8 ETP) est également passé à temps plein sur Terre et Toit.

TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) <i>Capital social</i>	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000
b) <i>Nombre d'actions émises</i>	22 500	22 500	22 500	22 500	22 500
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
CHIFFRES D'AFFAIRES ET RESULTATS					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>	436 346	420 053	497 794	313 635	329 682
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	-4 518	-22 927	-20 179	-14 212	2 382
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>	-	-	633	-	567
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	-4 518	-22 927	19 546	-14 212	1 815
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	-10 478	-24 851	16 322	-14 567	1 460
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>	0	0	0	0	0
g) <i>Participation des salariés</i>	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements</i>	0	0	0,8	0	0
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements provisions</i>	0	0	0,7	0	0
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
a) <i>Nombre de salariés en ETP</i>	0	1	1	1	1
b) <i>Montant de la masse salariale</i>	25 764	40 239	39 594	36 436	19 277
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux</i>	7 254	15 125	15 037	12 965	7 781

BILAN

ACTIF	2023	2022	PASSIF	2023	2022
Immobilisations incorporelles	0	0	Capital Social	225 000	225 000
Immobilisations corporelles	48 680	54 640	Réserves légales	4 240	4 240
Immobilisations financières	153	153	Autres réserves et RàN	-22 381	2 470
ACTIF IMMOBILISE	48 832	54 793	RESULTAT DE L'EXERCICE	-10 479	-24 851
Stocks	0	0	Subventions d'investissement	0	0
Avances et acomptes versés	0	0	Provisions réglementées	0	0
Créances clients & autres	3 980 182	543 413	CAPITAUX PROPRES	196 380	206 859
VMP	0	0	AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Disponibilités	4 173 325	7 778 946	PROV. RISQUES ET CHARGES	0	0
Charges constatées d'avance	68 029	50 141	Dettes financières	1945	0
ACTIF CIRCULANT	8 221 536	8 372 500	Avances et acomptes reçus	0	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	Dettes d'exploitation	2 568 694	1 574 379
TOTAL	8 270 368	8 427 293	Dettes diverses	5 503 349	6 646 056
			Produits constatés d'avance	0	0
			DETTES	8 073 988	8 220 435
			TOTAL	8 270 368	8 427 293

ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations corporelles correspondent à des travaux d'agencement des locaux du siège réalisés en 2022.

ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant regroupe celui lié au fonctionnement propre de la SPL et celui lié aux mandats.

Les créances clients incluent notamment 3 426 k€ de demandes d'avances adressées en 2023 aux mandants et non réglées au 31/12/2023.

Les disponibilités (trésorerie disponible) s'élèvent à 4 173 k€. Ce montant intègre 4 101 k€ de fonds de roulement destiné à faire face aux dépenses des mandats à venir sur les opérations en cours. Le montant de la trésorerie propre de la SPL CPIV est 71 k€.

CAPITAL, SITUATION NETTE, CAPITAUX (OU FONDS) PROPRES

Le capital social n'a pas varié en 2023.

DETTES

La société n'a pas eu recours à l'emprunt. Les dettes sont toutes des dettes à court terme et concernent :

- les dettes fournisseurs : 2 140 109 € pour les opérations de mandats et 273 609 € relatifs à la structure.
- les dettes fiscales : Elles incluent 45 866 € de dette de TVA.
- Le solde relatif aux opérations en mandat s'établit à 5 473 911 €.

INFORMATIONS SUR LE SOLDE DES CREANCES CLIENTS ET DES DETTES FOURNISSEURS DE L'EXERCICE

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)
(en TTC)**

	Article D.441 I.-1 : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-1 : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A - Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	94					81	37					40
Montant total des factures concernées	1 071 300	1 000 752	258 617	0	81 341	1 340 709	308 590	52 943	91 122	0	3 400	147 465
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	7,62%	7,12%	1,84%	0,00%	0,58%	9,54%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							58,93%	10,11%	17,40%	0,00%	0,65%	28,16%
B - Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						0						2
Montant total des factures exclues						0						5 350
C - Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux : 30 jours fin de mois						Délais contractuels : Délais légaux : 30 jours fin de mois					

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT NET ANNUEL

Le conseil d'administration propose d'affecter la perte comptable de 10 478,84 € :
- en report à nouveau pour la totalité.

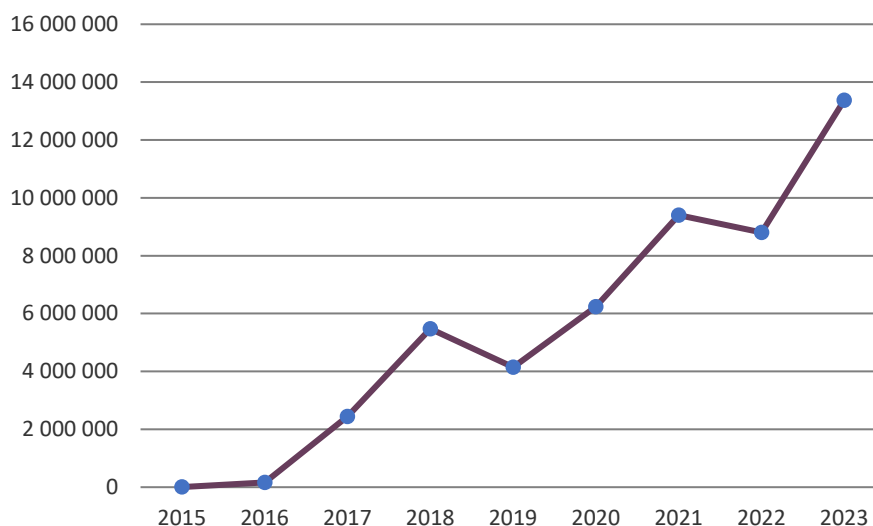
2. Activité opérationnelle de l'exercice écoulé

2.1. Mandats

Au **31/12/2023**, la SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine suivait **20 opérations** dans de cadre de **mandat de construction ou de réhabilitation**. Ces opérations sont quasi-exclusivement réalisées pour le compte du Département d'Ille-et-Vilaine.

Le montant des **dépenses TTC** (hors rémunération de la SPL) facturées en **2023** dans le cadre des mandats en portefeuille s'élève à **13 375 718 €**.

Évolution des dépenses d'opérations



Pour faire face à ces dépenses et à celles à venir, **la SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine a reçu en 2023 : 8 885 518 € d'avance des mandats.**

Au 31/12/2023, la situation financière des mandats en portefeuille est la suivante :

Nom Projet	Mandat	Avancement	Enveloppe convention (TTC)	Dépenses (TTC)			Avances (TTC)		Solde de trésorerie
				facturées	payées	Avantc	Versées	%	
LE RHEU - Collège Georges Brassens	CD35	En clôture	1 245 367,29	1 245 994,22	1 245 994,22	100%	1 245 367,30	100%	- 626,92
FOUGERES - Collège Gandhi	CD35	En GPA	3 598 000,00	3 454 395,02	3 437 979,81	96%	3 598 000,00	100%	160 020,19
RENNES - ESC Maurepas	CD35	En travaux	15 450 000,00	14 574 101,56	14 095 747,51	94%	14 110 852,01	91%	15 104,50
MAEN ROCH - ESCC	CD35	En clôture	5 530 674,40	5 530 674,40	5 530 674,40	100%	5 563 137,00	101%	35 241,60
DOL DE BRETAGNE - CDAS	CD35	En GPA	2 400 000,00	2 372 786,35	2 371 505,33	99%	2 400 000,00	100%	28 494,67
Piélan Le Grand - CIS	CD35	En clôture	1 690 000,00	1 647 198,37	1 647 198,37	97%	1 690 000,00	100%	42 801,63
RETIERS - CIS (40%)	CD35	En travaux	1 672 320,00	1 208 568,22	976 723,94	72%	1 516 317,86	91%	539 593,92
RETIERS - CER (60%)	CD35	En travaux	2 508 480,00	1 812 852,33	1 465 085,90	72%	2 274 476,78	91%	809 390,88
ST AUBIN DU CORMIER - CIS (50%)	CD35	En travaux	2 040 000,00	1 553 821,35	1 433 382,98	76%	1 572 826,61	77%	139 443,63
ST AUBIN DU CORMIER - CER (50%)	CD35	En travaux	2 040 000,00	1 553 821,35	1 433 382,98	76%	1 572 826,61	77%	139 443,63
MARPIRE Restauration Moulin de C	CD35-ENS	En travaux	1 033 200,00	782 744,58	769 218,76	76%	1 033 200,00	100%	263 981,24
ST AUBIN DU CORMIER - Restructura	CD35-ENS	En travaux	3 228 000,00	804 641,71	714 453,73	25%	1 396 095,00	43%	681 641,27
BETTON - Collège François Truffaut	CD35	En travaux	4 082 000,00	1 694 160,20	1 378 391,97	42%	1 900 480,00	47%	522 088,03
DINARD Digue	COMMUNE	En GPA	1 059 807,04	995 109,00	995 109,00	94%	1 059 807,04	100%	64 698,04
COMBOURG - Cité scolaire	CD35	Préliminaire	15 750 000,00	394 791,78	379 808,58	3%	829 999,00	5%	450 190,42
RENNES - Collège Clotilde VAUTIER	CD35	Préliminaire	5 928 232,80	203 185,98	203 185,98	3%	194 085,00	3%	- 9 100,98
DOL DE BRETAGNE - Collège Paul FE	CD35	Préliminaire	4 601 502,00	98 879,93	98 879,93	2%	168 506,00	4%	69 626,07
SAINT-MALO - Collège Duguay TROU	CD35	Préliminaire	4 913 784,00	129 732,44	125 412,44	3%	189 521,33	4%	64 108,89
CHÂTEAUGIRON - Collège Victor SEC	CD35	Préliminaire	3 925 320,00	104 425,06	88 556,10	3%	157 512,00	4%	68 955,90
LORMANDIERE Fours à chaux (Phase	CD35-ENS	Préliminaire	5 250 000,00	32 769,52	32 769,52	1%	47 880,00	1%	15 110,48
TOTAUX :			87 946 687,53	40 194 653,36	38 423 461,45	46%	42 520 889,54	48%	4 100 207,09

Code	Operations Veronique MEZANGE	Commune	2023												2024												2025												2026																																			
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																								
6006	Collège GANDHI	FOUGERES	GPA																																																																							
6018	Restauration château	ST AUJUN DU CORNIER	CHANTIER 24 MOIS																								GPA																																															
Code	Operations Adrien BACHELOT	Commune																																																																								
6015	CIS/CER	ST AUJUN DU CORNIER	CHANTIER DE 16 mois												GPA																																																											
6027	Lormandière 2	CHARTRES DEB	PROGRAMME												programme												ESQ												APD												PRODUCE												CP											
Code	Operations Aurore LEGER	Commune																																																																								
6014	CIS/CER	RETIERS	CHANTIER DE 15 mois												GPA																																																											
6017	Moulin de Corbière	MARPIRE	GPA																																																																							
6023	Collège Clotilde Vautier	RENNES	ESQ												APD												PRODUCE												CP												CHANTIER 18 MOIS												GPA											
6026	Collège Victor Ségalen	CHATEAUGIRON	APD												REPRISE APD												PRODUCE												C												CHANTIER 18 MOIS																							
Code	Operations Claire GABEDOCE	Commune																																																																								
6007	ESC Maurepas	RENNES	GPA																																																																							
6010	ESC Dol	DOL DE BRETAGNE	GPA																																																																							
6020	Collège	BETTON	CHANTIER 22 mois												GPA																																																											
6022	Cité scolaire Chatsaubriand	COMBOURG	ESQ												APD												PRODUCE												C P												CHANTIER 38 MOIS																							
6024	Collège Paul Féval	DOL DE BRETAGNE	APD												REPRISE APD												PRODUCE												CP												CHANTIER 24 MOIS																							
6025	Collège Duguay Trouin	SAINT MALO	APD												APD												PRODUCE												CP												CHANTIER 24 MOIS																							
6021	Commerces DINARD	DINARD	GPA																																																																							

LEGENDE

PHASE 1 : CON
PHASE 2 : CON
PHASE 3 : CONSULTATION ET MISE EN PLACE DES ENTREPRISES
PHASE 4 : CHANTIER
PHASE 5 : GARANTIE PARFAITE
PHASE 6 : GARANTIE PARFAITE ACHIEVEMENT
CP COMMISSION PERMANENTE

Pour **gérer ces mandats**, la SPL a perçu en 2023 : **364 776 € HT**.

Nom Projet	Mandant	Avancement	Rémunération HT				
			Enveloppe	Facturée (hors révisions)	%	Taux de rém	Facturée en 2023 (Mtt HT révisé)
LORMANDIERE Fours à chaux	CD35-ENS	Clôturé	100 047,04	100 047,04	100%	4,62%	-
LE RHEU - Collège Georges Brassens	CD35	En clôture	41 666,67	41 666,67	100%	3,35%	-
JANZE - CIS	CD35	Clôturé	60 000,00	60 000,00	100%	4,19%	-
VERN SUR SEICHE - CIS	CD35	Clôturé	60 000,00	60 000,00	100%	4,35%	3 504,00
PIPRIAC - CER	CD35	Clôturé	85 000,00	85 000,00	100%	5,88%	-
FOUGERES - Collège Gandhi	CD35	En GPA	150 714,65	130 251,44	86%	4,19%	6 109,43
RENNES - ESC Maurepas	CD35	En travaux	444 077,44	425 427,54	96%	2,87%	33 069,57
MAEN ROCH - ESCC	CD35	En clôture	193 608,36	193 608,36	100%	3,50%	10 626,94
DOL DE BRETAGNE - CDAS	CD35	En GPA	86 881,04	83 298,54	96%	3,62%	485,30
VITRE - Collège Les Rochers Sévigné	CD35	Clôturé	88 175,00	88 175,00	100%	4,58%	4 692,19
Plélan Le Grand - CIS	CD35	En clôture	73 500,00	69 825,00	95%	4,35%	-
ST MEEN LE GRAND - Parc d'activité	COM-COM	Clôturé	39 000,00	39 000,00	100%	4,40%	-
RETIERS - CIS (40%)	CD35	En travaux	55 681,60	50 879,64	91%	3,33%	17 392,44
RETIERS - CER (60%)	CD35	En travaux	83 522,40	76 319,40	91%	3,33%	26 088,65
ST AUBIN DU CORMIER - CIS (50%)	CD35	En travaux	58 116,00	52 336,00	90%	2,85%	17 023,30
ST AUBIN DU CORMIER - CER (50%)	CD35	En travaux	58 116,00	52 336,00	90%	2,85%	17 023,30
MARPIRE Restauration Moulin de C	CD35-ENS	En travaux	30 940,00	29 393,18	95%	2,99%	-
ST AUBIN DU CORMIER - Restructura	CD35-ENS	En travaux	148 500,00	116 594,58	79%	4,60%	26 730,73
BETTON - Collège François Truffaut	CD35	En travaux	129 166,67	99 831,93	77%	3,16%	28 715,61
DINARD Digue	COMMUNE	En GPA	35 293,00	33 528,35	95%	3,33%	1 764,65
COMBOURG - Cité scolaire	CD35	Préliminaire	469 420,00	131 437,60	28%	2,98%	50 641,03
RENNES - Collège Clotilde VAUTIER	CD35	Préliminaire	225 272,85	63 076,40	28%	3,80%	28 074,04
DOL DE BRETAGNE - Collège Paul FE	CD35	Préliminaire	193 263,09	54 113,66	28%	4,20%	12 696,24
SAINT-MALO - Collège Duguay TROU	CD35	Préliminaire	206 378,94	57 786,10	28%	4,20%	17 105,14
CHÂTEAUGIRON - Collège Victor SEC	CD35	Préliminaire	176 639,39	49 459,03	28%	4,50%	15 201,06
LORMANDIERE Fours à chaux (Phase	CD35-ENS	Préliminaire	273 000,00	60 060,00	22%	5,20%	47 832,33
TOTAUX :			3 565 980,14	2 303 451,46	65%	3,67%	364 775,95

2.1 Mandats

L'activité de l'exercice 2023 est la suivante :

Un nouveau mandat de travaux sur le secteur des ENS des Lormandières à Chartres de Bretagne.

- 1 . **L'espace social et culturel commun de Rennes Maurepas :**
Livraison prévue en février 2024.
- 2 . **La réhabilitation du collège Gandhi à Fougères :**
Un chantier très compliqué en espace occupé et sources d'aléas multiples.
GPA jusqu'en septembre 2023.
- 3 . **La rénovation du self du Collège de BETTON :**
Les travaux ont commencé début 2023. Livraison prévue pour fin 2024
- 4 . **La construction du CIS/CER/ENS de RETIERS**
Les travaux ont commencé début 2023 – Livraison au 1^{er} trimestre 2024
- 5 . **La construction du CIS/CER/ENS de St Aubin du Cormier.**
Les travaux ont commencé début 2023 – Livraison le 1^{er} trimestre 2024
- 6 . **Verrière sur les commerces (confiserie, snack) de la digue de la plage à Dinard.**
Livrée en juin 2022 et sous GPA. Des difficultés liées à l'étanchéité à l'eau non réglées et une entreprise de couverture ayant déposé le bilan. Des travaux de reprise sont prévus en 2024.
- 7 . **La réhabilitation du Moulin de Corbière à Marpiré ;**
Livraison prévisionnelle en 2025.
- 8 . **La restauration du site du château de St-Aubin du Cormier.**
Démarrage des travaux début 2023 – livraison prévisionnelle mi 2025
- 9 . **Les nouvelles opérations de rénovation thermique dans 4 collèges**
En cours d'études
- 10 . **Extension – Rénovation de la cité scolaire de Combourg.**
Dossier de maîtrise d'œuvre validé début 2023 – Etudes en cours

2.2. Etudes – Assistance aux Communes de moins de 2 000 habitants

THEMATIQUES	COMMUNES	DESCRIPTION
Travaux	Langouët 2023	Réalisation d'une voie pour piétons sécurisée reliant le centre bourg à un quartier
Etude	Tresboeuf 2023	Pré-programme préalable à la rénovation de la salle de sports la mission devrait s'achever sur avril / mai 2024
Foncier	Plesder 2023	Viabilisation d'un secteur de 2ha en vue d'une opération d'habitat
Assistance à la consultation	Noyal sous Bazouges 2023	Accompagnement à la consultation d'un maître d'œuvre pour des interventions sur voirie et embellissement d'espaces publics

L'APC pour Miniac-Sous-Bécherel menée en 2022 est suivie d'un accompagnement par la SEM Terre et Toit afin d'organiser une consultation et rechercher un maître d'œuvre. La convention a été signée avec la collectivité en février 2024.

2.3 Etudes – AMO EN COURS

Collectivité	Objet	Marché H.T. (Hors révisions)	% facturé	Mtt facturé en 2023
BOISGERVILLY	Suivi de la ZAC Brocéliande	77 445,00	55%	12 352,64
DEPARTEMENT 35	Etude immobilière et d'aménagement urbain du site Beaugard à Rennes	145 975,00	76%	10 500,00
PIPRIAC	Montage préopérationnel d'un lotissement communal	15 175,00	25%	3 858,24
REDON	Pré-cadrage de l'étude du projet urbain secteur Bellevue	7 450,00	100%	7 450,00
REDON	Suivi opérationnel fin de la tranche 1 ZAC Châtel Haut Patis	35 250,00	35%	12 711,45
REDON	Préparation tranche 2 ZAC Châtel Haut Patis	17 800,00	35%	6 311,60
LES PORTES DU COGLAIS	MONTAGE ET SUIVI D'UNE OPERATION DE LOTISSEMENT DE LA POMMERAY A COGLES	39 700,00	2%	818,19
REDON	Etude du projet urbain secteur Bellevue	70 100,00	6%	3 906,81
LES PORTES DU COGLAIS	Projet augmentation capacité de traitement des lagunes - Cogles - PARTIE 2 (suite AMO T&T 4051)	11 050,00	0%	
LES PORTES DU COGLAIS	Projet augmentation capacité de traitement des lagunes - Montours	17 550,00	0%	
LES PORTES DU COGLAIS	Rénovation centre bourg	19 500,00	0%	
Régularisations et divers		850,00	100%	850,00
TOTAL		457 845,00	41%	58 758,93

3. AUTRES INFORMATIONS

- **Changements intervenus dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation**
NEANT
- **Evènements importants survenus entre la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi**
NEANT
- **Activité de la société en matière de recherche et développement**
NEANT
- **Montant global des charges non déductibles**
Dans le cadre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, il n'a été rapporté aux bénéficiaires soumis à l'impôt sur les sociétés aucun frais non admis en déduction.
- **Montant des dividendes mis en distribution au cours des exercices précédents**
Année n-1 (2022) : 0 €
Année n-2 (2021) : 0 €
Année n-3 (2020) : 0 €
Année n-4 (2019) : 0 €
Année n-5 (2018) : 0 €

San objet

4. Conventions réglementées

Nouvelles conventions

Il n'y a pas eu de nouvelle convention réglementée en 2023

Conventions renouvelées

5. Conventions courantes

Les conventions courantes sont les suivantes :

CONVENTIONS COURANTES

Convention	Période	Prestataire (Fournisseur)	Utilisateur (Client)	Montant HT facturé en 2023
Mise à disposition du personnel	2023-2024	TERRE ET TOIT	SPL CPIV	318 370 €
Répartition des coûts de fonctionnements	2023-2024	TERRE ET TOIT	SPL CPIV	71 950 €

SECONDE PARTIE

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Gouvernance

Par délibération en date du 30 mars 2017, le conseil d'administration a opté pour la séparation des fonctions de président et de directeur général.

2. Dirigeants, administrateurs, commissaires aux comptes, censeurs

Monsieur Christophe MARTINS a été désigné président du conseil d'administration, par délibération du conseil d'administration du 28 septembre 2020, pour la durée de son mandat d'administrateur. Monsieur MARTINS ne perçoit pas d'indemnité au titre de sa fonction de Président.

Madame Anne-Françoise COURTEILLE a été désignée vice-présidente pour la durée de son mandat électif. Madame COURTEILLE ne perçoit pas d'indemnité au titre de sa fonction de vice-présidente. Elle peut en l'absence du Président présider la séance du conseil ou de l'Assemblée Générale.

Le directeur général, **Monsieur Jean-François BROUTELE** a été désigné par délibération du conseil d'administration du 10 juillet 2023 et exerce ses fonctions depuis le 1^{er} septembre 2023.

En tant que directeur général, et au titre de ce mandat social exclusivement, Monsieur BROUTELE perçoit une rémunération fixée à 2 647,75 € brut mensuel.

2.1. Limitation de pouvoirs

Monsieur BROUTELE dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous les réserves suivantes :

- Il doit se conformer aux dispositions du règlement d'achat mis en place par le conseil au titre de statut de pouvoir adjudicateur de la société ;
- Il doit recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour toutes acquisitions et toutes aliénations de biens mobiliers et immobiliers au-delà d'un montant de 1 200 000 € H.T.
- Il doit recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour consentir, accepter, céder, résilier tous baux et locations au-delà d'un montant de 300 000 € HT.
- Il doit recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour souscrire des emprunts pour le fonctionnement propre de la société.
- Il doit recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour céder ou aliéner le patrimoine propre de la société.

2.2. Mandats des administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des administrateurs et commissaires aux comptes, censeurs.

Noms des administrateurs	Actionnaire	Durée mandat		
		Statuts	AG	CA
Christophe MARTINS	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Anne-Françoise COURTELLE	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Anne MAINGUET-GRALL	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Benoit SOHIER	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Nicolas PERRIN	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Jean-Paul GUIDONI	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Frédéric MARTIN	Conseil Départemental	6 ans		26/04/2022
Bernard DELAUNAY	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Arnaud SALMON	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Jean-François BOHANNE	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Vincent MINIER	Président de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales CC Porte de Loire Communauté	6 ans	07/11/2022	10/10/2022
Lionel REMANDE	Siégeant au titre de représentant de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales - Commune de Redon	6 ans	07/11/2022	10/10/2022
Franck PICHOT	Siégeant au titre de représentant de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales - Commune de Pipriac	6 ans	07/11/2022	10/10/2022

Noms des commissaires aux comptes	Durée mandat	
Titulaire : Cabinet FIDAUDIT représenté par M. François BEYOT	6 ans	18/05/2021 Jusqu'à l'arrêté des comptes 2026 inclus
Suppléant : Cabinet GRANT THORNTON représenté par M. Stéphane BOUGREAU	6 ans	18/05/2021 Jusqu'à l'arrêté des comptes 2026 inclus

Noms des censeurs	Durée mandat	Date AGO
Bernard PIEDVACHE Commune de Boisgervilly	6 ans	07/11/2022
RAVAILLAULT Guy Commune de Pleurtuit	6 ans	07/11/2022

Le mandat du directeur général, **Monsieur Patrice TOLLEC a pris fin le 30 juin 2023** (nommé à compter du 1^{er} avril 2020 et désigné par délibération du conseil d'administration du 03 mars 2020).

Le directeur général, **Monsieur Cyrille BEAUDOUARD** nommé à compter du 1^{er} juillet 2023 a été désigné par délibération du conseil d'administration du 12 juin 2023. Son mandat social a pris fin le 31/08/2024.

Monsieur Jean-François BROUTELE a été nommé Directeur Général par délibération du conseil d'administration du 10 juillet 2023.

2.3. Autres mandats

Le tableau récapitule les différents mandats ou fonctions exercées par les différents mandataires sociaux.

Nom du mandataire	Qualité ou fonctions	Nom de la société et adresse
Jean-François BROUTELE	Directeur Général	- Directeur Général de Terre et Toit
Christophe MARTINS	Président du Conseil d'administration	- Administrateur de Terre et Toit - Administrateur de la SEM Energ'IV - Administrateur de la SEM Breizh
Anne-Françoise COURTEILLE	Vice-Présidente	- Vice-Présidente de Terre et Toit
Nicolas PERRIN	Administrateur	- Administrateur de Terre et Toit
Jean-Paul GUIDONI	Administrateur	- Administrateur de Terre et Toit
Arnaud SALMON	Administrateur	- Administrateur de Terre et Toit - Administrateur du Foncier Coopératif Malouin
Benoît SOHIER	Administrateur	- Membre du bureau de Mégalis
Bernard DELAUNAY	Administrateur	- Administrateur de Terre et Toit
Jean-François BOHANNE	Administrateur	- Administrateur de Terre et Toit
Vincent MINIER	Administrateur	- Gérant Société AurHom
Franck PICHOT	Administrateur	- Membre du bureau du SDE 35 - Dirigeant société l'ARMADA

3. Mandats sociaux et conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Sans objet.

4. Tableaux des délégations

Sans objet.

PROPOSITION DE RÉSOLUTIONS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023 – QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, après que le rapport de gestion du Conseil d'Administration lui a été présenté, et connaissance prise du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduisant par une **perte comptable de 10 478,85 €**.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2023. Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

Deuxième résolution : AFFECTATION DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2023 faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat déficitaire de 10 478,85 euros :

- **en report à nouveau débiteur à hauteur de 10 478,85 € ;**

Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

Troisième résolution : APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions courantes, prend acte qu'il n'y a pas de conventions règlementées.

Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

Quatrième résolution : Résolution : POUVOIRS

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicités légales nécessaires. Elle donne pouvoir au Président du Conseil d'Administration pour communiquer le présent procès-verbal au Préfet d'Ille et Vilaine dans les quinze jours suivant son adoption.

Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).



FIDUCIAL

AUDIT

AGENCE DE RENNES

40, rue du Bignon
Forum de la Rocade
B.P. 91467
35514 CESSON SÉVIGNÉ CEDEX
Tél. 02 99 26 02 50
Fax 02 99 26 86 38

**SPL CONSTRUCTION PUBLIQUE
D'ILLE ET VILAINE**

Immeuble F
7 avenue de Tizé
CS 53 604
35 236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2023

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE NATIONALE DE RÉVISION COMPTABLE

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre - N° TVA FR 39 334 301 488
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris - Île-de-France et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
Siège social : Paris La Défense - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Site : www.fiducial.fr

**SPL CONSTRUCTION PUBLIQUE
D'ILLE ET VILAINE
Rapport spécial
sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2023**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

FAIT A CESSON SEVIGNE LE 22 MAI 2024

**SA FIDAUDIT
FIDUCIAL AUDIT**
Société de commissaires aux comptes

François BEYOT
Commissaire aux Comptes

